

Résolution de MM. Jacques Mino, Jacques François et Christian Zaugg: «Pour un logement décent des réfugiés».

(ainsi amendée et acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 29 juin 1999)

RÉSOLUTION

Considérant que le logement des réfugiés dans les caves de la Protection civile est indigne et intolérable,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à rechercher au plus vite des conditions d'hébergement plus humaines, en concertation avec les autorités du Canton et des autres communes, qui pourraient être:

- ouverture des écoles pour l'été, notamment les conteneurs de l'ex-école du parc des Acacias;
- mise à disposition de logements vacants de la Gérance immobilière municipale;
- accords avec divers propriétaires de locaux vacants;
- mise à disposition d'institutions subventionnées fermées durant leurs vacances d'été;
- mise à disposition de places au sein d'institutions subventionnées par la Ville de Genève;
- mise à disposition de locaux inoccupés par les associations subventionnées en vacances, au sein des maisons de quartier.